

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 22 avril 2024

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

**Affaires générales - Annulation/prolongation de l'enquête publique sur le projet de 130 logements Equilis - Proposition complémentaire à l'ordre du jour à la demande de Messieurs Eric EVRARD, conseiller communal du groupe NENA, et Claude SNAPS, conseiller communal du groupe Intérêts communaux (Art. 13 du R.O.I. du Conseil communal et Art. L1122-24 du CDLD).**

Considérant l'importance du projet de développement de 130 logements au coeur de notre village et l'inquiétude légitime des riverains et des habitants face à l'ampleur de ce projet, Nous apprenons le 11 avril qu'une réunion de présentation du projet EQUILIS se tiendrait le 17 juin, soit 1 mois après la clôture de l'enquête publique. Cela semble étrange comme approche puisqu'en général le projet lorsqu'il est présenté avant ou pendant !

Attendu que l'enquête publique devait se dérouler du 4 avril au 6 mai sans qu'aucune réunion de présentation n'ait été organisée par le promoteur pour informer et consulter les citoyens et laissant croire aux citoyens que le projet ressemble toujours à la présentation initiale faite en décembre 2018 ; alors que cette demande a été formulée par les habitants lors de la réunion du 4 septembre 2023. Le dossier représente plus de 1000 pages et le projet ou la mise en place du projet affectera notre commune pour de nombreuses années.

Attendu que la décision de la commune est de tenir une réunion de présentation après la clôture de l'enquête publique, prévue pour le 17 juin (qui n'aura donc aucune valeur juridique), ne permet pas aux riverains et aux habitants d'exprimer pleinement leurs préoccupations et de participer activement au processus décisionnel rendant cette réunion complètement inutile ;

Considérant que la participation citoyenne est un pilier fondamental de la démocratie locale et que le respect des préoccupations des habitants est essentiel pour tout projet d'envergure au sein de la communauté ;

Considérant que contrairement à ce qui a été annoncé en réunion « citoyenne » du PCDR le 11 avril, la commune peut remettre un avis sur le dossier, même si la décision est finalement prise par le ministre en charge, et donc le gouvernement de Wallonie;

Sur proposition d'IC-NENA,

DECIDE :

- Article 1. L'enquête publique sur le projet de 130 logements soit prolongée ou rouverte du 17 juin au 15 juillet pour permettre une consultation approfondie et respectueuse des riverains et des habitants.
- Article 2. Toutes les remarques et observations soumises par les citoyens avant et pendant cette nouvelle période d'enquête soient considérées dans l'évaluation finale du projet.
- Article 3. Le promoteur soit invité à organiser des réunions de présentation et de consultation avant la clôture de cette nouvelle période d'enquête publique. Qu'il est essentiel que la réunion de présentation du dossier soumis à l'enquête publique se fasse le plus tôt possible en juin pour éviter que des habitants soient en vacances et qu'un maximum de personnes soient présentes ! Cette réunion et ces nouveaux délais d'enquête seront accompagnés par une communication suffisante par un toutes boîtes sur l'ensemble de la commune, par plusieurs annonces dans les médias locaux et dans les réseaux sociaux qui couvrent le territoire.

PROJET